TABLE DES MATIÈRES

VOLUME I

			S (ADN)	Xi
RÈGLEME	NT ANNEX	É À L'A	ACCORD	1
PARTIE 1	DISPOSI	TIONS	GÉNÉRALES	3
	Chapitre		Champ d'application et applicabilité	
		1.1.1	Structure	
		1.1.2	Champ d'application	
		1.1.3	Exemptions	
		1.1.4	Applicabilité d'autres règlements	•
	Chapitre	1.2	Définitions et unités de mesure	
		1.2.1	Définitions	. 13
		1.2.2	Unités de mesure	. 4
	Chapitre	1.3	Formation des personnes intervenant dans le transport	
			des marchandises dangereuses	
		1.3.1	Champ d'application	. 4
		1.3.2	Nature de la formation	
		1.3.3	Documentation	. 5
	Chapitre	1.4	Obligations de sécurité des intervenants	
		1.4.1	Mesures générales de sécurité	. 5
		1.4.2	Obligations des principaux intervenants	. 5
		1.4.3	Obligations des autres intervenants	. 5
	Chapitre	1.5	Règles spéciales, dérogations	
		1.5.1	Accords bilatéraux et multilatéraux	. 5'
		1.5.2	Autorisations spéciales relatives au transport en bateaux- citernes	. 5'
		1.5.3	Équivalences et dérogations (paragraphe 3 de l'article 7 de l'ADN)	
	Chapitre	1.6	Mesures transitoires	
	_	1.6.1	Généralités	. 59
		1.6.2	Récipients à pression et récipients pour la classe 2	
		1.6.3	Citernes fixes (véhicules-citernes et wagons-citernes), citernes démontables/amovibles, véhicules-batteries et wagons-batteries	
		1.6.4	Conteneurs-citernes, citernes mobiles et CGEM	
		1.6.5	Véhicules	
		1.6.6	Classe 7	
		1.6.7	Dispositions transitoires relatives aux bateaux	
	Chapitre		Dispositions générales concernant la classe 7	81
		171	unamn d'annlication	X'

		1.7.2	Programme de protection radiologique
		1.7.3	Assurance de la qualité
		1.7.4	Arrangement spécial
		1.7.5	Matière radioactive ayant d'autres propriétés dangereuses
		1.7.6	Non-respect
	Chapitre	1.8	Mesures de contrôle et autres mesures de soutien visant à l'observation des prescriptions de sécurité
		1.8.1	Contrôle de l'observation des prescriptions
		1.8.2	Entraide administrative lors du contrôle d'un bateau étranger
		1.8.3	Conseiller à la sécurité
		1.8.4	Liste des autorités compétentes et organismes désignés par elles
		1.8.5	Déclaration des événements impliquant des marchandises dangereuses
	Chapitre	1.9	Restrictions de transport par les autorités compétentes
	Chapitre	1.10	Dispositions concernant la sûreté
		1.10.1	Dispositions générales
		1.10.2	Formation en matière de sûreté
		1.10.3	Dispositions concernant les marchandises dangereuses à haut risque
	Chapitre	s 1.11 à 1	1.14 (Réservés)
	Chapitre	1.15 1.15.1	Agrément des sociétés de classification Généralités
		1.15.2	Procédure d'agrément des sociétés de classification
		1.15.3	Conditions et critères à remplir par les sociétés de classification aux fins d'agrément
		1.15.4	Obligations des sociétés de classification recommandées
	Chapitre		Procédure de délivrance du certificat d'agrément
		1.16.1	Certificats d'agrément
		1.16.2	Délivrance et reconnaissance des certificats d'agrément
		1.16.3	Procédure de la visite
		1.16.4	Organisme de visite
		1.16.5	Demande de délivrance d'un certificat d'agrément
		1.16.6 1.16.7	Modifications au certificat d'agrément Présentation du bateau à la visite
		1.16.7	Première visite
		1.16.9	Visite spéciale
		1.16.10	Visite périodique et renouvellement du certificat d'agrément
		1.16.10	Prolongation du certificat d'agrément sans visite
		1.16.11	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·
		1.16.12	
		1.16.13	
		1.16.15	1
PARTIE 2	CLASSIF	FICATIO	ON(voir Volu
PARTIE 3	LISTE D	ES MAR	CHANDISES DANGEREUSES, DISPOSITIONS
	SPÉCIAI	LES ET 1	EXEMPTIONS RELATIVES AUX QUANTITÉS
	LIMITE	LOLIA	UX QUANTITÉS EXCEPTÉES

	Chapitre	3.1	Généralités(Voir Volu	me II)
	Chapitre	3.2	Liste des marchandises dangereuses	
	-	3.2.1	Tableau A : Liste des marchandises dangereuses par ordre numérique(Voir Volumerique	me II)
		3.2.2	Tableau B : Liste des marchandises dangereuses par ordre alphabétique(Voir Volumente des la control de la	
		3.2.3	Tableau C : Liste des marchandises dangereuses admises au transport en bateaux-citernes par ordre numérique	
		3.2.4	Modalités d'application de la section 1.5.2 relative aux autorisations spéciales relatives au transport en bateaux-citernes	
	Chapitre	3.3	Dispositions spéciales applicables à une matière ou à un objet particuliers(Voir Volume	me II)
	Chapitre	3.4	Marchandises dangereuses emballées en quantités limitées(Voir Volume	me II)
	Chapitre	3.5	Marchandises dangereuses emballées en quantités exceptées(Voir Volume	me II)
PARTIE 4			RELATIVES À L'UTILISATION DES EMBALLAGES, ET ENGINS DE TRANSPORT POUR VRAC	231
	Chapitre	4.1	Dispositions générales	233
PARTIE 5	PROCÉD	URES I	D'EXPÉDITION	235
	Chapitre	5.1	Dispositions générales	
		5.1.1	Application et dispositions générales	237
		5.1.2	Emploi de suremballages	237
		5.1.3	Emballages (y compris les GRV et les grands emballages),	
			citernes, véhicules pour vrac, wagons pour vrac et conteneurs	
			pour vrac, vides, non nettoyés	237
		5.1.4	Emballage en commun	238
		5.1.5	Dispositions générales relatives à la classe 7	238
	Chapitre	5.2	Marquage et étiquetage	
	Спарите	5.2.1	Marquage des colis	245
		5.2.2	Étiquetage des colis	
	Cham!4ma	<i>5</i> 2	Discourds as at signalization arounds descentaneous CCEM	
	Chapitre	5.3	Placardage et signalisation orange des conteneurs, CGEM, conteneurs-citernes, citernes mobiles, véhicules et wagons	
		5.3.1	Placardage	257
		5.3.2	Signalisation orange	
		5.3.3	Marque pour les matières transportées à chaud	
		5.3.4	Signalisation en cas de transport dans une chaîne de transport	201
		э.э.т	comportant un parcours maritime	267
		5.3.5	(Réservé)	
		5.3.6	Marque "matière dangereuse pour l'environnement"	
		5.5.0	marque mariere dangereuse pour r environnement	∠09

informations y afférentes		Chapitre		Documentation	
5.4.2 Certificat d'empotage du conteneur 5.4.3 Consignes écrites 5.4.4 Exemple de formule-cadre pour le transport multimodal de marchandises dangereuses. Chapitre 5.5 Dispositions spéciales 5.5.1 (Supprimé) 5.5.2 Dispositions spéciales 5.5.2 Dispositions spéciales relatives aux véhicules, wagons, conteneurs et citernes ayant subi un traitement de fumigation PARTIE 6 PRESCRIPTIONS RELATIVES À LA CONSTRUCTION DES EMBALLAGES (Y COMPRIS GRV ET GRANDS EMBALLAGES), DES CITERNES ET ENGINS DE TRANSPORT POUR VRAC ET AUX ÉPREUVES QU'ILS DOIVENT SUBIR PARTIE 7 PRESCRIPTIONS RELATIVES AU CHARGEMENT, AU TRANSPORT, AU DÉCHARGEMENT ET À LA MANUTENTION DE LA CARGAISON Chapitre 7.1 Bateaux à cargaison sèche 7.1.0 Prescriptions générales 7.1.1 Manière de transporter les marchandises			5.4.1	Document de transport pour les marchandises dangereuses et	
5.4.3 Consignes écrites 5.4.4 Exemple de formule-cadre pour le transport multimodal de marchandises dangereuses Chapitre 5.5 Dispositions spéciales 5.5.1 (Supprimé) 5.5.2 Dispositions spéciales 5.5.1 (Supprimé) 5.5.2 Dispositions spéciales relatives aux véhicules, wagons, conteneurs et citernes ayant subi un traitement de fumigation PARTIE 6 PRESCRIPTIONS RELATIVES À LA CONSTRUCTION DES EMBALLAGES (Y COMPRIS GRV ET GRANDS EMBALLAGES), DES CITERNES ET ENGINS DE TRANSPORT POUR VRAC ET AUX ÉPREUVES QU'ILS DOIVENT SUBIR. PARTIE 7 PRESCRIPTIONS RELATIVES AU CHARGEMENT, AU TRANSPORT, AU DÉCHARGEMENT ET À LA MANUTENTION DE LA CARGAISON Chapitre 7.1 Bateaux à cargaison sèche 7.1.0 Prescriptions générales des vrvice. 7.1.1 Manière de transporter les marchandises				·	271
Chapitre 5.5 Dispositions spéciales				- ·	281
Chapitre 5.5 Dispositions spéciales 5.5.1 (Supprimé) 5.5.2 Dispositions spéciales relatives aux véhicules, wagons, conteneurs et citernes ayant subi un traitement de fumigation					284
5.5.1 (Supprimé) 5.5.2 Dispositions spéciales relatives aux véhicules, wagons, conteneurs et citernes ayant subi un traitement de fumigation PARTIE 6 PRESCRIPTIONS RELATIVES À LA CONSTRUCTION DES EMBALLAGES (Y COMPRIS GRV ET GRANDS EMBALLAGES), DES CITERNES ET ENGINS DE TRANSPORT POUR VRAC ET AUX ÉPREUVES QU'ILS DOIVENT SUBIR. PARTIE 7 PRESCRIPTIONS RELATIVES AU CHARGEMENT, AU TRANSPORT, AU DÉCHARGEMENT ET À LA MANUTENTION DE LA CARGAISON Chapitre 7.1 Bateaux à cargaison sèche 7.1.0 Prescriptions générales			5.4.4		288
PARTIE 6 PRESCRIPTIONS RELATIVES À LA CONSTRUCTION DES EMBALLAGES (Y COMPRIS GRV ET GRANDS EMBALLAGES), DES CITIERNES ET ENGINS DE TRANSPORT POUR VRAC ET AUX ÉPREUVES QU'ILS DOIVENT SUBIR. PARTIE 7 PRESCRIPTIONS RELATIVES AU CHARGEMENT, AU TRANSPORT, AU DÉCHARGEMENT ET À LA MANUTENTION DE LA CARGAISON Chapitre 7.1 Bateaux à cargaison sèche 7.1.0 Prescriptions genérales. 7.1.1 Manière de transporter les marchandises. 7.1.2 Prescriptions applicables aux bateaux. 7.1.3 Prescriptions supplémentaires relatives au chargement, au transport, au déchargement et à la manutention de la cargaison 7.1.5 Prescriptions supplémentaires relatives à la navigation des bateaux 7.1.0 Prescriptions générales. 7.2.1 Manière de transporter les marchandises 7.1.2 Prescriptions supplémentaires relatives à la navigation des bateaux 7.1.3 Prescriptions générales 7.2.1 Manière de transporter les marchandises 7.2.2 Prescriptions générales de service. 7.2.3 Prescriptions générales de service. 7.2.4 Prescriptions générales de service. 7.2.5 Prescriptions supplémentaires relatives au chargement, au transport, au déchargement et à la manutention de la cargaison 7.2.5 Prescriptions supplémentaires relatives au chargement, au transport, au déchargement et à la manutention de la cargaison 7.2.5 Prescriptions supplémentaires relatives au chargement, au transport, au déchargement et à la manutention de la cargaison 7.2.5 Prescriptions supplémentaires relatives au chargement, au transport, au déchargement et à la manutention de la cargaison 7.2.5 Prescriptions générales applicables aux bateaux et à l'équipement (Réservé) 8.1.1 (Réservé) 8.1.2 Documents 8.1.3 (Réservé) 8.1.4 Dispositifs d'extinction d'incendie 8.1.5 Equipement spécial		_			
PARTIE 6 PRESCRIPTIONS RELATIVES À LA CONSTRUCTION DES EMBALLAGES (Y COMPRIS GRV ET GRANDS EMBALLAGES), DES CITERNES ET ENGINS DE TRANSPORT POUR VRAC ET AUX ÉPREUVES QU'ILS DOIVENT SUBIR. PRESCRIPTIONS RELATIVES AU CHARGEMENT, AU TRANSPORT, AU DÉCHARGEMENT ET À LA MANUTENTION DE LA CARGAISON Chapitre 7.1 Bateaux à cargaison sèche 7.1.0 Prescriptions générales 7.1.1 Manière de transporter les marchandises					
EMBALLAGES (Y COMPRIS GRV ET GRANDS EMBALLAGES), DES CITERNES ET ENGINS DE TRANSPORT POUR VRAC ET AUX ÉPREUVES QU'ILS DOIVENT SUBIR. PARTIE 7 PRESCRIPTIONS RELATIVES AU CHARGEMENT, AU TRANSPORT, AU DÉCHARGEMENT ET À LA MANUTENTION DE LA CARGAISON			5.5.2		291
Chapitre 7.1 Bateaux à cargaison sèche 7.1.0 Prescriptions générales	PARTIE 6	EMBALL CITERNE	AGES (ES ET E	Y COMPRIS GRV ET GRANDS EMBALLAGES), DES NGINS DE TRANSPORT POUR VRAC ET AUX	293
7.1.0 Prescriptions générales. 7.1.1 Manière de transporter les marchandises. 7.1.2 Prescriptions applicables aux bateaux. 7.1.3 Prescriptions supplémentaires relatives au chargement, au transport, au déchargement et à la manutention de la cargaison. 7.1.5 Prescriptions supplémentaires relatives à la navigation des bateaux. 7.1.6 Prescriptions supplémentaires Chapitre 7.2 Bateaux-citernes 7.2.0 Prescriptions générales. 7.2.1 Manière de transporter les marchandises. 7.2.2 Prescriptions applicables aux bateaux. 7.2.3 Prescriptions applicables aux bateaux. 7.2.4 Prescriptions supplémentaires relatives au chargement, au transport, au déchargement et à la manutention de la cargaison. 7.2.5 Prescriptions supplémentaires relatives à la navigation du bateau. PARTIE 8 PRESCRIPTIONS RELATIVES AUX ÉQUIPAGES, À L'ÉQUIPEMENT, AUX OPÉRATIONS ET À LA DOCUMENTATION Chapitre 8.1 Prescriptions générales applicables aux bateaux et à l'équipement 8.1.1 (Réservé) 8.1.2 Documents. 8.1.3 (Réservé) 8.1.4 Dispositifs d'extinction d'incendie. 8.1.5 Équipement spécial.	PARTIE 7				297
7.1.1 Manière de transporter les marchandises					
7.1.2 Prescriptions applicables aux bateaux					299
7.1.3 Prescriptions générales de service 7.1.4 Prescriptions supplémentaires relatives au chargement, au transport, au déchargement et à la manutention de la cargaison 7.1.5 Prescriptions supplémentaires relatives à la navigation des bateaux					299
7.1.4 Prescriptions supplémentaires relatives au chargement, au transport, au déchargement et à la manutention de la cargaison					300
transport, au déchargement et à la manutention de la cargaison					301
7.1.5 Prescriptions supplémentaires relatives à la navigation des bateaux			7.1.4		
That is a bateaux				-	305
Chapitre 7.2 Bateaux-citernes 7.2.0 Prescriptions générales			7.1.5		
Chapitre 7.2 Bateaux-citernes 7.2.0 Prescriptions générales				bateaux	322
7.2.0 Prescriptions générales			7.1.6	Prescriptions supplémentaires	325
7.2.0 Prescriptions générales		Chapitre	7.2	Bateaux-citernes	
7.2.1 Manière de transporter les marchandises 7.2.2 Prescriptions applicables aux bateaux		_			331
7.2.2 Prescriptions applicables aux bateaux					
7.2.3 Prescriptions générales de service			7.2.2	Prescriptions applicables aux bateaux	332
7.2.4 Prescriptions supplémentaires relatives au chargement, au transport, au déchargement et à la manutention de la cargaison			7.2.3		
7.2.5 Prescriptions supplémentaires relatives à la navigation du bateau			7.2.4	Prescriptions supplémentaires relatives au chargement, au	
7.2.5 Prescriptions supplémentaires relatives à la navigation du bateau				transport, au déchargement et à la manutention de la	
PARTIE 8 PRESCRIPTIONS RELATIVES AUX ÉQUIPAGES, À L'ÉQUIPEMENT, AUX OPÉRATIONS ET À LA DOCUMENTATION Chapitre 8.1 Prescriptions générales applicables aux bateaux et à l'équipement 8.1.1 (Réservé) 8.1.2 Documents 8.1.3 (Réservé) 8.1.4 Dispositifs d'extinction d'incendie 8.1.5 Équipement spécial					340
PARTIE 8 PRESCRIPTIONS RELATIVES AUX ÉQUIPAGES, À L'ÉQUIPEMENT, AUX OPÉRATIONS ET À LA DOCUMENTATION Chapitre 8.1 Prescriptions générales applicables aux bateaux et à l'équipement 8.1.1 (Réservé) 8.1.2 Documents 8.1.3 (Réservé) 8.1.4 Dispositifs d'extinction d'incendie 8.1.5 Équipement spécial			7.2.5	Prescriptions supplémentaires relatives à la navigation du	
OPÉRATIONS ET À LA DOCUMENTATION Chapitre 8.1 Prescriptions générales applicables aux bateaux et à l'équipement 8.1.1 (Réservé) 8.1.2 Documents 8.1.3 (Réservé) 8.1.4 Dispositifs d'extinction d'incendie 8.1.5 Équipement spécial				bateau	351
l'équipement 8.1.1 (Réservé) 8.1.2 Documents 8.1.3 (Réservé) 8.1.4 Dispositifs d'extinction d'incendie 8.1.5 Équipement spécial	PARTIE 8	PRESCRI OPÉRAT	IPTION IONS E	S RELATIVES AUX ÉQUIPAGES, À L'ÉQUIPEMENT, AUX T À LA DOCUMENTATION	355
8.1.2 Documents		Chapitre	8.1		
8.1.3 (<i>Réservé</i>) 8.1.4 Dispositifs d'extinction d'incendie					
8.1.4 Dispositifs d'extinction d'incendie					357
8.1.5 Équipement spécial					
					359
8.1.6 Vérification et inspection du matériel					359
			8.1.6	Vérification et inspection du matériel	360

		8.1.7	Installations électriques	361
		8.1.8	Certificat d'agrément	361
		8.1.9	Certificat d'agrément provisoire	362
		8.1.10	Cahier de chargement	363
		8.1.11	Document d'enregistrement d'opérations pendant le transport	
			relatives au transport du No ONU 1203	363
	Chapitre	8.2	Prescriptions relatives à la formation	
	•	8.2.1	Prescriptions générales relatives à la formation des experts	365
		8.2.2	Prescriptions particulières relatives à la formation des experts	
	Chapitre	8.3	Prescriptions diverses à observer par l'équipage du	
	-		bateau	
		8.3.1	Personnes autorisées à bord	377
		8.3.2	Lampes portatives	
		8.3.3	Accès à bord	
		8.3.4	Interdiction de fumer, de feu et de lumière non protégée	
		8.3.5	Dangers causés par des travaux à bord	377
		0.5.5	Dangers causes par des travaux a bord	311
	Chapitre	8.4	(Réservé)	379
	Chapitre	8.5	(Réservé)	381
	Chapitre	8.6	Documents	
	•	8.6.1	Certificat d'agrément	383
		8.6.2	Attestation relative aux connaissances particulières de l'ADN	
			selon 8.2.1.3, 8.2.1.5 ou 8.2.1.7	392
		8.6.3	Liste de contrôle ADN	393
		8.6.4	Remise de quantités restantes et système d'assèchement	
			supplémentaire	398
PARTIE 9	RÈGLES	DE CO	NSTRUCTION	401
	Chapitre	9.1	Règles de construction des bateaux à cargaison sèche	
	_	9.1.0	Règles de construction applicables aux bateaux à cargaison	
			sèche	403
	Chapitre	9.2	Règles de construction applicables aux navires de mer qui	
			sont conformes aux prescriptions de la Convention	
			SOLAS 74, chapitre II-2, règle 19 ou SOLAS 74,	
			chapitre II-2, règle 54	419
	Chapitre	9.3	Règles de construction des bateaux-citernes	
		9.3.1	Règles de construction des bateaux-citernes du type G	425
		9.3.2	Règles de construction des bateaux-citernes du type C	458
		9.3.3	Règles de construction des bateaux-citernes du type N	496
		9.3.4	Variantes de construction	535

TABLE DES MATIÈRES

VOLUME II

				Page	
RÈGLEME	NT ANNEX	É (suite)		1	
PARTIE 1	DISPOSI	TIONS	GÉNÉRALES(Voir Volum	me I)	
PARTIE 2	CLASSIFICATION				
	Chapitre	2.1	Dispositions générales		
		2.1.1	Introduction	5	
		2.1.2	Principes de la classification	6	
		2.1.3	Classification des matières, y compris solutions et mélanges (tels que préparations et déchets), non nommément		
			mentionnées	7	
		2.1.4	Classement des échantillons	13	
	Chapitre		Dispositions particulières aux diverses classes		
		2.2.1	Classe 1 Matières et objets explosibles	15	
		2.2.2	Classe 2 Gaz	45	
		2.2.3	Classe 3 Liquides inflammables	55	
		2.2.41	Classe 4.1 Matières solides inflammables, matières autoréactives et matières solides explosibles		
		2 2 42	désensibilisées	61	
		2.2.42	Classe 4.2 Matières sujettes à l'inflammation spontanée	73	
		2.2.43	Classe 4.3 Matières, qui au contact de l'eau, dégagent des gaz inflammables	77	
		2.2.51	Classe 5.1 Matières comburantes	81	
		2.2.52	Classe 5.2 Peroxydes organiques	86	
		2.2.61	Classe 6.1 Matières toxiques	100	
		2.2.62	Classe 6.2 Matières infectieuses		
		2.2.7	Classe 7 Matières radioactives		
		2.2.8	Classe 8 Matières corrosives	148	
		2.2.9	Classe 9 Matières et objets dangereux divers	154	
	Chapitre		Méthodes d'épreuve		
		2.3.0		163	
		2.3.1	Épreuve d'exsudation des explosifs de mine (de sautage) de type A	163	
		2.3.2	Épreuves relatives aux mélanges nitrés de cellulose de la classe 4.1	165	
		2.3.3	Épreuves relatives aux liquides inflammables des classes 3, 6.1 et 8	166	
		2.3.4	Épreuve pour déterminer la fluidité	169	
		2.3.5	Classification des matières organométalliques dans les classes 4.2 et 4.3	171	
	Cl	2.4			
	Chapitre	2.4	Critères relatifs aux matières dangereuses pour		
		2.4.1	l'environnment aquatique	173	
		2.4.1	Définitions générales	173	
		2.4.2	Catégories et critères de classification des substances		
		4.7.5	Categories of criteres de crassification des substances	113	

PARTIE 3 LISTE DES MARCHANDISES DANGEREUSES, DISPOSITIONS SPÉCIALES ET EXEMPTIONS RELATIVES AUX QUANTITÉS LIMITÉES ET AUX QUANTITÉS EXCEPTÉES	
<u> </u>	185
Chapitre 3.1 Généralités	
3.1.1 Introduction	187
3.1.2 Désignation officielle de transport	
Chapitre 3.2 Liste des marchandises dangereuses	
3.2.1 Tableau A: Liste des marchandises dangereuses par ordre numérique	191
3.2.2 Tableau B: Liste des marchandises dangereuses par ordre alphabétique	376
3.2.3 Tableau C: Liste des marchandises dangereuses admises au transport en bateaux-citernes par ordre numérique(Voir V	Volume I)
3.2.4 Modalités d'application de la section 1.5.2 relative aux autorisations spéciales relatives au transport en bateaux-citernes(Voir V	
Chapitre 3.3 Dispositions spéciales applicables à une matière ou à un objet particuliers	439
Chapitre 3.4 Marchandises dangereuses emballées en quantités limitées	475
Chapitre 3.5 Marchandises dangereuses emballées en quantités exceptées	481
PARTIE 4 DISPOSITIONS RELATIVES À L'UTILISATION DES EMBALLAGES, DES CITERNES ET ENGINS DE TRANSPORT POUR VRAC(Voir V	olume I)
PARTIE 5 PROCÉDURES D'EXPÉDITION(Voir V	olume I)
PARTIE 6 PRESCRIPTIONS RELATIVES À LA CONSTRUCTION DES EMBALLAGES (Y COMPRIS GRV ET GRANDS EMBALLAGES), DES CITERNES ET ENGINS DE TRANSPORT POUR VRAC ET AUX ÉPREUVES QU'ILS DOIVENT SUBIR(Voir V	Volume I)
PARTIE 7 PRESCRIPTIONS RELATIVES AU CHARGEMENT, AU TRANSPORT, AU DÉCHARGEMENT ET À LA MANUTENTION DE LA CARGAISON(Voir V	olume I)
PARTIE 8 PRESCRIPTIONS RELATIVES AUX ÉQUIPAGES, À L'ÉQUIPEMENT, AUX OPÉRATIONS ET À LA DOCUMENTATION(Voir V	olume I)
PARTIE 9 RÈGLES DE CONSTRUCTION(Voir V	olume I)